



Peut on quitter son logement sans préavis

Par **romain**, le **23/11/2008** à **20:00**

Bonjour. Cela fait plus d'un ans que je loue un t1 et celui ci a un très gros probleme d'humidité car il n'y a pas d'aération aux fenetres, donc de la moisissure sous les fenetres dans le sejour qui nous sert de chambre, dans la cuissine et la salle de bain car il n'y a aucun sytheme de ventilation. quand j'ai fait l'etat des lieu le 15/11/2007 l'apparte etait refait a neuf donc je me suis pas trop posé de question mais meme pas 2 semaines après c'etait tous moisi j'en et parlé au proprio et il me dit qu'il s'en chargerai mais toujours rien il et venu juste 2 fois pour verifier en 1 an et il a juste dit je ne "comprends pas". Alors je voudrais partir le plus vite possible avant que ma copine ou moi meme soyons malades donc je voudrais savoir si on peu partir sans préavis ou alors le reduire? car j'ai trouvé un autre appartement et je ne veux pas qu'il me passe sous le nez. Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/11/2008** à **23:51**

Bonjour,rnrnVous allez faire une chose plus simple. Vous l'informez par LR/AR que vous allez faire venir les services d'hygiène de votre commune ou de votre préfecture pour une visite dite "d'insalubrité". Si l'expert conclut à cette insalubrité, vous adressez une seconde LR/AR dans laquelle vous l'informez que, faute d'avoir pu voir se réaliser les travaux qu'il avait promis, pour des raisons prophylaxique, l'appartement ayant été déclaré insalubre par les service d'hygiène de.... vous avez dû changer d'appartement, vous lui demandez le remboursement immédiat et intégral de votre caution, faute de quoi vous vous trouveriez dans l'obligation de déposer plainte contre lui pour rétention abusive de fonds ne lui appartenant pas et pour mise en danger de la vie d'autrui. C'est un peu fort comme système mais cela le fera bouger.rnrnAttention, si l'appartement est vraiment classé insalubre, le propriétaire ne pourra pas le relouer.